



CONTRAT D'ENGAGEMENT « FLEURS »
SAISON avril 2017-sept 2017

Entre Olivier et Lydia COINCE, « Fleurs de pays du Verdon »
Nous soussignés Lydia et Olivier COINCE, producteurs de fleurs en Agriculture Biologique
(Organisme certificateur : ecocert licence n°116171/12p). N° Siret 493 983 829 00026.
Sis Plaine de Gourbillane 04500 ROUMOULES

- Nous engageons à fournir régulièrement, selon la formule choisie, les bouquets de fleurs cultivés par nos soins, au prix de 9,83 € le bouquet, au signataire de ce contrat.
- Nous engageons à respecter la Charte de l'Association « Les Paniers Marseillais »

Et l'adhérent des Paniers Marseillais :

Je soussigné(e),.....(Nom, Prénom)

Adresse

Tel e-mail.....

Lieu de distribution :

M'engage à prendre :

- **un contrat de 6 mois**, d'avril 2017 à sept 2017 avec 6 bouquets de fleurs pour un montant de 59 €.

J'établis un chèque de 59 € ou 2 chèques de 29.5 €

Pour plusieurs contrats, j'établis 1 ou 2 ou 4 chèques (entourez votre choix et barrez les autres).

Chèque libellé à l'ordre de « fleurs de pays du Verdon ».

La livraison aura lieu à Marseille en moyenne une fois par mois. J'en serai averti(e) par le référent « Fleurs » de mon Panier .

Marseille le

Signature de l'adhérent

signature des producteurs